



Réf. Farde e-Assemblées : 2342878

N° OJ : 40

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2020

Objet : Signature de la "Déclaration de Rabat" du réseau "Safe Cities and Safe Public Spaces for Women and Girls" élaboré par UN Women lors du 5ème Forum Global du réseau.

Le Conseil Communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a rejoint le réseau « Safe Cities and Safe Public Spaces for Women and Girls» de UN Women en 2015 ;

Considérant que le 5ème Forum mondial du réseau s'est tenu en février 2020 à Rabat, au Maroc;

Considérant que le 28 février 2020, 26 villes représentées par leurs maires ou d'autres représentants des autorités locales au Forum au Maroc ont signé la Déclaration de Rabat (voir le texte de la déclaration annexe traduite en Français et Néerlandais) qui représente un engagement mondial à prendre des mesures pour rendre les villes et les espaces publics des lieux sûrs pour et avec les femmes et les filles;

Considérant que la Ville de Bruxelles n'était pas représentée à Rabat;

Considérant qu'UN Women offre l'opportunité de permettre aux villes non représentées d'adhérer à la Déclaration de Rabat;

Considérant que la Ville de Bruxelles a déjà pris en compte de nombreuses propositions d'actions de la Déclaration;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins:

Arrêté:

Article unique : Signer la "Déclaration de Rabat" rédigée par UN Women lors du 5ème Forum mondial du réseau "Safe Cities and Safe Public Spaces for Women and Girls" qui s'est tenu en février 2020 à Rabat, au Maroc. (Réseau auquel la Ville de Bruxelles s'est joint en 2015). Ceci, afin de marquer l'engagement actif de la Ville de Bruxelles pour en faire un espace sûr pour et avec les femmes et les filles.

Annexes :

[Déclaration de Rabat \(traduction en FR\)](#)

[Déclaration de Rabat \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

